

DÉPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE LILLE

B

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'EMMERIN

L'an deux mil vingt et un, le cinq juillet, le Conseil municipal de la commune d'EMMERIN, s'est réuni salle Espace Étoile Bernard ANDRÉ, rue Auguste Potié, sous la présidence de Madame PONCHAUX Danièle, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 28 juin 2021, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de Conseillers en exercice : 23.

Présents : Mme PONCHAUX – M. BOSSU – Mme JACQMIN – MM. DESPREZ – BAYLE – Mme MALBRANQUE – MM. BONAMY – VANWORMHOUDT – Mme LÉDÉE – M. RINGARD – Mme STANIEWSKI – M. BAR – Mme VANDENABEELE – MM. AVINÉE – GALERA - Mmes VLAMYNCK et LEROY.

Absents, excusés : Mme TALFER – M. CATTEZ – Mme TYTGAT - MM. FLAMENT - DELPORTE et Mme BILLIAU, arrivera en cours du Conseil, ayant donné pouvoir.

Le secrétariat a été assuré par : M. DESPREZ.

**Objet** : *avis du Conseil municipal sur les projets de modification des onze PLU de la Métropole Européenne de Lille - N° 2021/30./*

**I. Présentation des projets de modification des onze PLU de la MEL :**

Le 12 décembre 2019, la Métropole Européenne de Lille a approuvé six plans locaux d'urbanisme révisés. Il s'est agi d'une part d'approuver les cinq plans locaux d'urbanisme communaux d'Aubers, Bois-Grenier, Fromelles, Le Maisnil et Radinghem-en-Weppes, et d'approuver d'autre part le nouveau Plan Local d'Urbanisme couvrant les 85 autres communes membres à cette date, dit "PLU2". Les nouveaux Plans Locaux d'Urbanisme sont entrés en vigueur le 18 juin 2020.

Le 14 mars 2020, la Métropole Européenne de Lille (MEL) et la Communauté de communes de la Haute-Deûle (CCHD) ont fusionné, portant à quatre-vingt-quinze le nombre de communes couvertes par le territoire métropolitain. En termes de documents d'urbanisme, ces communes en grande partie située dans l'Aire d'Alimentation des Captages du sud de la Métropole, sont dotées de 5 PLU communaux.

La MEL est donc désormais couverte par 11 PLU.

Le 18 décembre 2020, le Conseil métropolitain a décidé d'engager une procédure de modification de ses onze plans locaux d'urbanisme, procédure dont les délibérations 20 C 0406 et 20 C 0408 ont rappelé les objectifs, et fixé les modalités de la concertation préalable.

Par délibération du 23 avril 2021, le Conseil de la Métropole Européenne de Lille a tiré le bilan de la concertation menée sur les propositions de modification des plans locaux d'urbanisme, et décide d'engager une enquête publique unique pour l'ensemble des modifications retenues.

En ce qui concerne les objectifs de cette procédure, il est apparu qu'après plusieurs mois d'instruction, les nouveaux PLU nécessitent d'être ajustés en plusieurs points de leur règlement pour garantir l'efficacité de ces règles et leur mise en œuvre. Il s'agit également de sécuriser les autorisations d'urbanisme en limitant les marges d'interprétation.

Par ailleurs à l'occasion des procédures de révisions des six plans locaux d'urbanisme adoptés en décembre 2019, procédures permettant d'associer les communes, les personnes publiques et la population, un certain nombre d'engagements ont été pris par la MEL, dans le cadre de l'enquête publique relative à la révision générale du PLUi. Certains engagements trouvaient leur traduction dans le PLU2 approuvé, d'autres concernaient des procédures ultérieures d'évolution de ce document de planification. La procédure de modification est l'occasion de poursuivre la tenue de ces engagements.

Par ailleurs, compte tenu de la longueur de ces procédures, certains projets aujourd'hui définis n'ont pu être traduits à temps dans ces nouveaux documents d'urbanisme comme par exemple le Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPRU).

Le renouvellement récent des conseils municipaux a aussi conduit à l'affirmation de projets qui, sans remettre en cause le projet de territoire et les orientations des PLU ne peuvent être mis en œuvre en l'état actuel des règles applicables qui nécessitent d'être ajustées ponctuellement et localement.

Enfin, certaines orientations d'aménagement et de programmation (OAP), notamment celles traitant de la santé, des risques et des enjeux environnementaux devraient pouvoir être confortées pour intégrer davantage le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) approuvé en février 2021 par le conseil métropolitain.

Cette procédure est également l'occasion de poursuivre la déclinaison des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables au travers de la mobilisation des outils réglementaires du PLU sur le territoire (zonage, outils de protection, emplacement réservé, etc.).

Par délibération du 23 avril 2021, le Conseil de la Métropole Européenne de Lille a tiré le bilan de la concertation menée sur les propositions de modification des plans locaux d'urbanisme, et décide d'engager une enquête publique unique pour l'ensemble des modifications retenues.

Sur le territoire de notre commune, le projet de modification prévoit la suppression de la réserve de l'Emplacement Réservé S1 sur la propriété appartenant au diocèse « le Familia ».

Le projet de modification des onze PLU de la MEL est consultable sur le lien suivant :  
[https://documents-pluccw.lillemetropole.fr/PLU\\_05\\_avril\\_2019\\_main.html](https://documents-pluccw.lillemetropole.fr/PLU_05_avril_2019_main.html)



*L'intégralité des onze projets de PLU seront consultables, en format papier, au siège de la MEL.*

**II. La consultation des communes intéressées dans le cadre de la procédure de modification :**

En application de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification doit désormais être soumis pour avis aux communes intéressées de la MEL.

A l'issue de la consultation des communes et des autres personnes publiques associées, le projet de modification sera soumis à une enquête publique unique prévue en septembre 2021.

**III. Avis du Conseil Municipal :**

Au regard des projets de modification présentés et des discussions en séance, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur les projets de modification des onze PLU de la Métropole Européenne de Lille.

Cet avis sera porté à la connaissance du public dans le cadre de l'enquête publique unique.

Adopté à la majorité.

5 contre : Mmes VLAMYNCK – LEROY – MM. AVINÉE – DELPORTE et GALERA.

*EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
EMMERIN, LE 07 JUILLET 2021  
LE MAIRE,  
Danièle PONCHAUX*

*Affiché en mairie,  
le 09 JUILLET 2021*



Point 1 - Rue Potié, rue Victor Hugo - Suppression de l'emplacement réservé de superstructure S1 suite à l'abandon du projet d'ateliers municipaux et de centre culturel sur le site.

#### Contexte

Un emplacement réservé est inscrit sur la commune d'Emmerin rues A. Potié et Victor Hugo, au bénéfice de la commune, pour la réalisation d'ateliers municipaux et d'un centre culturel sur le site.

Le projet d'ateliers municipaux prévu par l'emplacement réservé S1 n'est plus d'actualité. Le centre culturel prévu reste lui d'actualité dans le site du Familia dans le cadre d'un projet global sur le cœur de bourg qui vise notamment au déplacement de l'actuelle mairie vers la Howarderie, et à la réalisation de logements en lieu et place de la Mairie actuelle.

Il convient donc de mettre à jour le PLU sur ce point.





DEPARTEMENT

MAIRIE

Section: ..

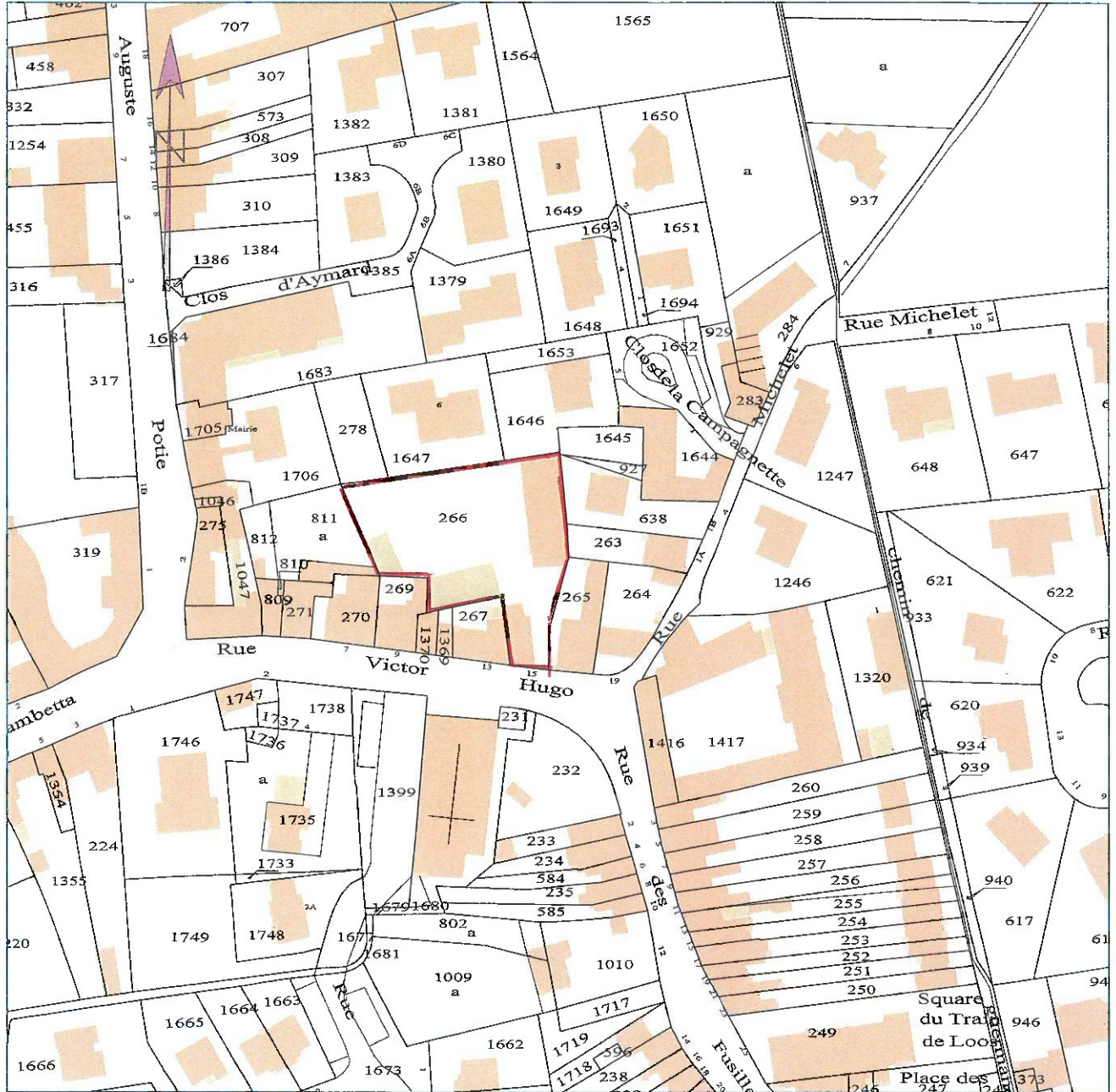
COMMUNE

SERVICE DU PLAN

com-193 2018

Echelle: 1/1500

### EXTRAIT DU PLAN COMMUNAL



Référence de l'extrait :

Le présent extrait est :  
**GRATUIT !**

Cache:



Extrait certifié conforme  
au plan communal  
- à la date ci-dessous

A ...  
le 24/06/2021  
Signature

